

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**  
**AVIS PUBLIC**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION :**  
**Projet de règlement n° 518 (2023)**

---

Aux personnes intéressées par le projet de règlement n° 518 (2023) relatif à la démolition d'immeubles :

Avis public est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> février 2023, le conseil a adopté le projet de règlement n° 518 (2023) relatif à la démolition d'immeubles;
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 1<sup>er</sup> mars 2023 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 2555, chemin Bellevue à Carignan. Au cours de cette assemblée, le maire ou en son absence, la mairesse suppléante, expliquera le projet de règlement n° 518 (2023) et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;
3. Le projet de règlement a pour principal but de se conformer aux nouvelles obligations introduites par la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* entrée en vigueur le 25 mars 2021 dont notamment :
  - De protéger davantage les immeubles patrimoniaux;
  - De donner un pouvoir de désaveu à la MRC de la Vallée-du-Richelieu lors de l'acceptation d'une demande visant un immeuble patrimonial;
  - D'informer le ministère de la Culture et des Communications de toute demande présentée au Comité de démolition visant un immeuble patrimonial.
4. Le projet de règlement n° 518 (2023) ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
5. Le projet de règlement n° 518 (2023) peut être consulté à l'hôtel-de-ville de Carignan, au 2379, chemin de Chambly, bureau 210, durant les heures régulières de bureau.

Donné à Carignan, ce 6 février 2023.

Ève Poulin, avocate  
Greffière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

---

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 6 février 2023 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 6 février 2023.

Donné à Carignan, ce 6 février 2023.

Ève Poulin, avocate  
Greffière